



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#).

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Guide de lecture du référentiel

CAP Techniques du verre

Arts et techniques du verre - options : Décorateur sur verre / Vitrailliste

Guide pédagogique indépendant — FormaV. Ce guide n'est pas un référentiel ministériel. Les originaux officiels, annexes et textes applicables restent accessibles par les liens indiqués.

Vérification documentaire : 23 octobre 2026. Session et modalités à rapprocher de ton inscription.

<https://captechniquesduverre.fr/referentiel>

Dossier vérifié le 23 octobre 2026 · CAP/CAP agricole · Sources et versions indiquées ci-dessous.

Le référentiel du CAP Techniques du verre permet de relier les activités du métier, les compétences à acquérir et les conditions de certification. Cette page concerne Arts et techniques du verre - options : Décorateur sur verre / Vitrailliste . Elle rassemble les textes disponibles et un guide de lecture pour préparer ton parcours.

Quel référentiel utiliser pour ton diplôme et ta session ?

Le répertoire ministériel indique une première session en 1996 pour le diplôme recensé. Les textes modificatifs et les règles communes récentes restent à lire avec le référentiel initial.

Intitulés et options à rapprocher de ton inscription :

- CAP arts et techniques du verre option décorateur sur verre
- CAP arts et techniques du verre option vitrailliste

Identifiants et sessions du répertoire ministériel

- Arts et techniques du verre option décorateur sur verre — code diplôme 50022427 ; première session 1996.
- Arts et techniques du verre option vitrailliste — code diplôme 50022425 ; première session 1996.

Le code RNCP renseigne la certification professionnelle ; sa date d'enregistrement n'est pas la date d'une session d'examen.

Activités professionnelles et compétences à travailler

CAP - Arts et techniques du verre option Vitrailliste et option Décorateur sur verre

Objectifs et contexte de la certification Le CAP "Arts et techniques du verre" est composé de deux options : Vitrailliste et option Décorateur sur verre. Le vitrailliste est un professionnel qualifié. Il réalise seul ou en équipe, des vitraux, exigeant la maîtrise des procédés de travail du verre (découpe, coloration et assemblage). Il est capable de participer à la restauration des vitraux. Le décorateur sur verre est un professionnel qualifié. Il réalise seul ou en équipe, des décors sur des pièces de formes variées, exigeant la maîtrise des procédés de travail à froid et à chaud du verre (ajout ou enlèvement de matière, déformation).

Activités visées Le vitrailliste exécute, d'après un dessin ou une maquette, des compositions décoratives ou figuratives : préparation du travail (maquette, carton, tracé, calibrage), mise en couleur du verre, coupe, mise en plomb ou sertissage, soudure. Il participe également à la pose du vitrail sur les chantiers. Ses

connaissances technologiques et professionnelles mais aussi artistiques lui permettent proposer des idées innovantes. Le décorateur sur verre effectue le parachèvement et la taille des bords d'une pièce. Il peut modifier une forme par bombage ou thermoformage à chaud, graver ou dépolir une surface, décorer une pièce par transfert de peinture, dorure, émail à la main, par projection ou impression réalisée mécaniquement ou par apport de réactifs chimiques. Il sait réaliser l'assemblage des pièces par collage.

Blocs recensés dans la fiche RNCP. Lis les intitulés et les conditions pour distinguer les options, les enseignements généraux et les unités facultatives ; tous les blocs ne sont pas nécessairement à présenter dans ton parcours.

RNCP37302BC01 - Arts Appliqués et réalisation (Option Vitrailliste)

- Situer historiquement une architecture et un vitrail s'y rapportant
- Analyser les caractéristiques plastiques d'un vitrail
- Composer un décor
- Analyser et déterminer un processus technique de réalisation, la matière d'œuvre et les moyens à utiliser.
- Préparer, organiser son travail.
- Réaliser le travail demandé en mettant en jeu ses connaissances technologiques et artistiques.
- Contrôler et assurer la qualité et l'esthétique de sa réalisation.
- Assurer la maintenance de niveau 1 des matériels et des outillages
- Localiser l'origine des anomalies.

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Contrôle en cours de formation (CCF) Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel pratique et écrit

RNCP37302BC02 - Analyse technique (Option Vitrailliste)

- S'informer :
- Décoder les documents de travail et étudier les propositions.
- Reconnaître les matières d'œuvre.
- Reconnaître les matériels, les outillages, et les fluides.
- Décoder les règles d'hygiène et de sécurité et les consignes d'ergonomie.

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel écrit Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit

RNCP37302BC03 - Arts Appliqués et réalisation (Option décorateur sur verre)

- Situer historiquement un objet ou une réalisation.
- Analyser les caractéristiques plastiques d'un objet ou d'une réalisation en verre.
- Proposer des variantes de formes ou l'adaptation d'un décor à une surface ou un volume.

- Analyser et déterminer un processus technique de réalisation, la matière d'œuvre et les moyens à utiliser.
- Préparer, organiser son travail.
- Réaliser le travail demandé en mettant en jeu ses connaissances technologiques et artistiques.
- Contrôler et assurer la qualité et l'esthétique de sa réalisation.
- Assurer la maintenance de niveau 1 des matériels et des outillages
- Localiser l'origine des anomalies.

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel pratique et écrit

RNCP37302BC04 - Analyse technique (Option décorateur sur verre)

- S'informer :
- Décoder les documents de travail et étudier les dessins et /ou modèles.
- Reconnaître les matières d'œuvre.
- Reconnaître les matériels, les outillages, les fluides et les consommables.
- Lire et/ou identifier les instruments de mesure, de contrôle.
- Décoder les règles d'hygiène et de sécurité et les consignes d'ergonomie.

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel écrit Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit

RNCP37302BC05 - Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique

- Français
- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)
- Histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)

- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral

RNCP37302BC06 - Mathématiques et physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit

RNCP37302BC07 - Education physique et sportive

- Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel

RNCP37302BC08 - Prévention-santé-environnement

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence.

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit

RNCP37302BC09 - Langue vivante étrangère

- L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :
- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit

- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral

RNCP37302BC10 - Langue vivante (Bloc facultatif)

• L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- Comprendre un document écrit
- dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel oral Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel oral

RNCP37302BC11 - Arts appliqués et cultures artistiques (Bloc facultatif)

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel écrit Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit

RNCP37302BC12 - Mobilité (Bloc facultatif)

- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger
- Caractériser le contexte professionnel étranger

- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France
- Se repérer dans un nouvel environnement
- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil

Évaluation indiquée par la fiche : Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel oral

Source des activités et blocs : CAP - Arts et techniques du verre option Vitrailliste et option Décorateur sur verre — France compétences . Les annexes intégrales détaillent les critères, ressources et conditions de réalisation.

Épreuves, évaluation et périodes de formation

Le règlement d'examen donne les unités obligatoires et facultatives, les coefficients, les modes d'évaluation et les durées. Choisis la colonne correspondant à ton statut : scolaire, apprenti, formation continue ou candidat individuel. Le CCF dépend de l'habilitation de l'établissement ; les dispenses et les correspondances d'unités demandent un contrôle séparé.

Les anciennes annexes peuvent encore employer les termes « domaines généraux » ou « vie sociale et professionnelle ». Pour les sessions actuelles, consulte aussi les règles communes récentes du CAP. Le programme d'EMC de 2024 remplace celui de 2019 pour les deux années du CAP depuis la rentrée 2025. Une langue vivante ou une unité facultative ne doit être retenue que si le règlement de ta spécialité et ton inscription la prévoient.

La durée et les objectifs des périodes de formation en milieu professionnel figurent dans le référentiel ou ses annexes. Ils peuvent varier selon la spécialité, la voie de préparation, le positionnement et les textes modificatifs. Conserve les attestations, le suivi des activités et les justificatifs demandés pour ton inscription.

Modalités précisées dans la fiche de certification

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la V.A.E.

Télécharger les référentiels et documents officiels

Les copies locales ci-dessous conservent les octets des originaux publiés par les autorités. Les programmes généraux sont mutualisés ; les documents de spécialité et les documents agricoles restent identifiés séparément.

Référentiel de spécialité, annexes et arrêtés

- Arrêté du 29 août 1994, modifié par l'arrêté du 30 juin 2008, portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle arts et techniques du verre options : verrier à la main - verrier au chalumeau - vitrailliste - tailleur graveur - décorateur sur verre — PDF, 5 pages · Source officielle .
- Verrier à la main — PDF, 11 pages · Source officielle .
- Verrier au chalumeau — PDF, 16 pages · Source officielle .
- Vitrailliste — CAP Techniques du verre — PDF, 12 pages · Source officielle .

- Tailleur graveur — PDF, 12 pages · Source officielle .
- Décorateur sur verre — PDF, 16 pages · Source officielle .
- Annexe I : Référentiel du domaine professionnel — PDF, 1 page · Source officielle .
- Préambule — CAP Techniques du verre — PDF, 5 pages · Source officielle .
- Analyse d'activité — PDF, 1 page · Source officielle .
- Savoir-faire — CAP Techniques du verre — PDF, 46 pages · Source officielle .
- Savoirs technologiques associés — PDF, 30 pages · Source officielle .
- Annexe II : Règlement d'examen — PDF, 18 pages · Source officielle .
- Arrêté du 30 juin 2008 modifiant l'arrêté du 29 août 1994 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle arts et techniques du verre option "vitrailliste" — PDF, 5 pages · Source officielle .
- Arrêté du 25 mai 2009 abrogeant l'arrêté du 29 août 1994 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts et techniques du verre option "verrier au chalumeau" — PDF, 2 pages · Source officielle .
- Arrêté du 30 juin 2009 abrogeant l'arrêté du 29 août 1994 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts et techniques du verre option "verrier à la main" et "tailleur-graveur" — PDF, 2 pages · Source officielle .
- Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation — CAP - Arts et techniques du verre option Vitrailliste et option Décorateur sur verre — PDF, 134 pages · Source officielle .

Programmes des enseignements généraux

- Programme officiel CAP — Français — PDF, 11 pages · Source officielle .
- Programme officiel CAP — Physique-chimie — PDF, 12 pages · Source officielle .
- Programme officiel CAP — Éducation physique et sportive — PDF, 12 pages · Source officielle .
- Programme officiel CAP — Prévention Santé Environnement — PDF, 32 pages · Source officielle .
- Programme officiel CAP — Mathématiques — PDF, 19 pages · Source officielle .
- Programme officiel CAP — Langues vivantes — PDF, 26 pages · Source officielle .
- Programme officiel CAP — Histoire-géographie — PDF, 11 pages · Source officielle .
- Programme officiel CAP — Arts appliqués et cultures artistiques — PDF, 12 pages · Source officielle .
- Programme officiel EMC — CAP, application 2024/2025 — PDF, 31 pages · Source officielle .

Comment utiliser le référentiel pour préparer le CAP Techniques du verre

- Identifier le bon cadre. Note l'intitulé du diplôme, l'option, la session et ton statut de candidat.
- Relier activité et compétence. Pour chaque situation professionnelle, repère les gestes, les connaissances, les ressources autorisées et les critères de réussite.
- Lire les modalités d'évaluation. Prépare un entraînement conforme au règlement : production, oral d'explicitation, écrit, pratique ou situation d'évaluation en centre.
- Garder des preuves de progression. Classe les travaux, contrôles, observations de stage et erreurs corrigées par compétence.

- Vérifier ce qui reste à travailler. Compare le résultat de tes entraînements aux critères des annexes, puis adapte tes révisions.

Faire le lien avec les fiches de révision

Voici des repères présents dans le sommaire du pack de cette formation. Ils décrivent le contenu pédagogique disponible ; leur présence ne certifie pas la couverture de chaque exigence du règlement.

- Arts appliqués et cultures artistiques : Design d'objet, d'espace et de communication ; Patrimoines et ouverture aux autres cultures.
- Moyens de traduction et d'expression plastique : Formes et couleurs : composer un ensemble ; Représenter les volumes et les effets de lumière.
- Le verre : Matières premières et composition des verres ; Élaboration du verre, de la fusion à la recuisson.
- Règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie : Hygiène et prévention des risques à l'atelier ; Protections et secours en situation d'accident.

[Consulter le sommaire des fiches de révision](#) · [Consulter le calendrier et les modalités de session](#) .

Sources officielles et suivi des versions

- [Page de référence — CAP Techniques du verre](#)
- [CAP - Arts et techniques du verre option Vitrailliste et option Décorateur sur verre — fiche RNCP](#)
- [Textes réglementaires communs au CAP](#)

La vérification porte sur les sources et versions identifiées au 23 octobre 2026. Une nouvelle rentrée, un arrêté modificatif ou un changement de session peut nécessiter une mise à jour. En cas de différence, le texte réglementaire et les instructions de l'autorité compétente priment sur ce guide.

Questions fréquentes

Où trouver le référentiel du CAP Techniques du verre ?

Les documents officiels sont regroupés dans la rubrique Téléchargements. Tu y trouveras le référentiel et, selon leur publication, les annexes d'activités, de compétences, de formation et d'évaluation. Le guide FormaV est une synthèse indépendante avec les liens des sources.

Comment connaître les épreuves et les coefficients ?

Le règlement d'examen précise les unités, coefficients, durées et modes d'évaluation. La colonne applicable dépend de ton statut et de l'habilitation du centre au CCF. Les dispenses éventuelles se vérifient séparément.

Le guide PDF FormaV est-il un document officiel ?

Le guide est une synthèse pédagogique indépendante. Les PDF officiels sont proposés séparément, avec leur provenance. Le texte de l'autorité compétente reste la référence pour les règles de certification.

Comment vérifier la bonne version pour ma session ?

Compare le nom exact du diplôme et de l'option, l'année de première ou dernière session et les arrêtés modificatifs. Confirme aussi ton statut de candidat. Les dates de publication d'un fichier et d'entrée en application d'un règlement sont différentes.



Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

[FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.](#)

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.